



# Déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité

## Natixis Investment Managers International

L'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) prévoit qu'une transparence soit opérée sur la prise en compte des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (selon le principe de « comply or explain » pour les acteurs de moins de 500 employés).

La démarche d'investissement responsable de NIM International s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement responsable du groupe Natixis IM. NIM International a développé sa propre approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. La [Politique d'Investissement Responsable](#) de NIM International présente les politiques et pratiques en matière d'investissement environnemental, social et de gouvernance (ESG). Elle illustre l'approche et les engagements en faveur de l'investissement responsable dans ses activités de gestion déléguée et de gestion directe, dans le respect des réglementations applicables. La politique est disponible sur le site Internet de la société de gestion.

NIM International a également développé une [politique de vote et d'engagement](#) qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote en assemblée générale.

NIM International est favorable au dispositif de transparence sur la prise en compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Néanmoins, vu les spécificités de notre modèle multi-affiliés, la gestion déléguées d'une partie importante de ces encours et l'envergure de nos produits, à ce jour NIM International n'est pas en mesure de suivre l'ensemble des indicateurs obligatoires ayant un impact négatif en matière de durabilité.

La conformité avec le régime des incidences négatives en matière de durabilité présente un enjeu pour l'ensemble du secteur financier, notamment lié à la disponibilité et la qualité des données nécessaires pour assurer le reporting au niveau de l'entité exigé par le règlement SFDR. Par conséquent, NIM International se positionne en statut « Explain »..

NIM International souhaite renforcer la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans ses décisions d'investissement et son organisation. NIM International engage une dynamique de « Comply » et mettra tout en œuvre pour être en mesure de produire les indicateurs nécessaires pour atteindre cet objectif. Nous nous engageons avec les fournisseurs de données présents sur le marché afin d'avoir le dispositif de reporting exigé. Ainsi, nous confirmons notre engagement sur l'importance de prise en compte des critères ESG démontré par la gamme des produits durables mise à disposition de ces clients.

### **NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

Société de gestion de portefeuille - Société anonyme RCS Paris 329 450 738

Agrément AMF numéro GP 90-009

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – France

Tél : 33 (0)1 78 40 80 00

[www.im.natixis.com/fr](http://www.im.natixis.com/fr)